



## **Informations communales**

### **Permis de construire**

Durant le mois de février 2018, le Conseil municipal a octroyé le permis de construire suivant :

- M. Beat Fürstenberger pour une modification du permis de construire octroyé le 11 septembre 2017, parcelle no 933 à Chemin des Moines 19 à Bellelay.

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a octroyé le permis de construire suivant :

- Commune de Saicourt pour l'assainissement du réseau d'eau potable sur les parcelles nos 88, 180, 236, 386, 387, 523, 524, 540, 541, 542, 733, 916, 1013 et 1051.

### **Bureau de vote**

Nous vous rappelons que le bureau de vote se trouve désormais dans le hall d'entrée de la halle de gymnastique au Fuet.

### **Modification de l'appendice 4 du Règlement d'organisation**

Lors de sa séance du 18 février 2018, le Conseil municipal a approuvé la modification de l'appendice 4 du Règlement d'organisation qui entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La modification du règlement peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être formé contre cette modification dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 14 mars 2018.

Conseil municipal